

Opinion publique et politique extérieure en Belgique de 1945 à 1962

*Orientation des études et perspectives de la recherche
en Belgique*

par Michel DUMOULIN,

Chargé d'enseignement à l'Université Catholique de Louvain.

★

Les travaux consacrés à la politique extérieure belge depuis 1945 — encore que cette date ne signifie pas grand-chose car il faut prendre en compte la période de la guerre — sont rares (1). Ceux qui concernent directement la dialectique opinion publique — relations internationales le sont encore plus (2).

A cette première remarque ajoutons-en immédiatement une deuxième. Le terminus *ad quem* que nous avons adopté est l'année 1962 considérée comme une année symbole, tant du point de vue de la décolonisation que

(1) J. WILLEQUET, « La politique étrangère. Un bilan historiographique », dans *Histoire et Historiens depuis 1830 en Belgique*, Bruxelles, 1981, pp. 171-174 pour la période évoquée ici, a fourni les principaux éléments bibliographiques. Il faut toutefois ajouter F. GOVAERTS, « Belgium, Holland and Luxembourg », dans *Small Powers in Alignment*, Leuven, 1974, pp. 291-387 qui compare l'évolution des politiques extérieures des trois pays de Benelux. J.-H. PIRENNE, « L'évolution des relations internationales de la Belgique de 1914 à nos jours », dans *Histoire de la Belgique Contemporaine 1914-1970*, Bruxelles, 1974, pp. 219-246, et R. VAN EENOO, « Van Neutraliteit tot Europese Integratie », dans *Algemeen Geschiedenis der Nederlanden*, vol. 15 : *Nieuwste Tijd*, Haarlem, 1982, pp. 370-382, constituent deux rapides synthèses. J.-E. HELMREICH, *Belgium and Europe. A Study in Small Power Diplomacy*, La Haye, 1976, pp. 369-380 a le mérite de formuler des remarques stimulantes.

(2) Ce thème est très négligé encore que depuis 1978 environ, il fasse l'objet de travaux de fin d'études au sein du Département d'Histoire de l'Université Catholique de Louvain à Leuven et de l'Université de l'Etat à Gand. Nous citerons quelques-uns de ces travaux dans le cadre de la présente étude. Signalons qu'il est possible de se faire une idée des thèmes de recherche en histoire contemporaine en Belgique grâce aux *Aperçus de la recherche courante en histoire contemporaine en Belgique* dont la quatrième édition a été publiée en 1982. Quant aux mémoires de Licence présentés dans les différentes universités, ils font l'objet de la publication d'une liste annuelle dans le *Bulletin de l'Association Belge pour l'Histoire Contemporaine*.

de celui de la détente (3). Elle marque aussi, du point de vue belge cette fois, la fin d'une époque. La crise de l'indépendance du Congo, qui vit la Belgique mise en accusation devant l'opinion publique mondiale (4), et la crise sociale de l'hiver 1960-1961, que certains n'hésitent pas à qualifier de « dernière révolte du prolétariat » (5), sont deux moments forts qui témoignent d'importants bouleversements. Au sortir de ces deux crises, que ponctue, du point de vue colonial, l'indépendance du Ruanda et du Burundi le 1er juillet 1962, le pays s'est comme recroquevillé sur lui-même. Il accordera désormais une part importante de son attention à la question communautaire.

Terminons ce préambule en précisant que le problème de la décolonisation constituant à lui seul l'objet d'une étude fouillée, nous ne l'aborderons que fort peu (6).

1. La politique extérieure pendant la guerre.

La capitulation du 28 mai 1940 ouvre un des épisodes les plus pénibles de l'histoire de la Belgique contemporaine. Tandis que le roi Léopold III décide de rester en Belgique, deux ministres, Marcel-Henri Jaspar d'abord, Albert De Vleeschauwer ensuite, passent en Angleterre. Ils y seront rejoints par Camille Gutt puis par Hubert Pierlot, premier Ministre, et Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères (7). Le 31 octobre 1940, le gouvernement de Londres est officiellement constitué par les personnalités citées ci-dessus à l'exception de Jaspar. Etant passés en Grande-Bretagne, les ministres de Londres n'eurent pas d'autre alternative que de se ranger aux côtés de leur hôte et de déclarer, dans la circulaire que Spaak adresse aux postes diplomatiques le 6 décembre 1940 : « Les mots d'ordre du gouvernement sont : toute l'aide possible à la Grande-Bretagne en vue

(3) J.-B. DUROSELLE, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, septième édition, Paris, 1978, p. 685, et A. FONTAINE, *Un seul lit pour deux rêves. Histoire de la « détente »*, Paris, 1981, pp. 3 et sv.

(4) Sur le Congo belge depuis 1945, voir J. STENGERS, *La Belgique et le Congo*, dans *Histoire de la Belgique contemporaine...*, op. cit., pp. 415-438, et J.-L. VELLUT, « Dekolonisatie van Kongo : 1945-1965 », dans *Algemeen Geschiedenis...*, op. cit., pp. 402-420.

(5) Notamment L. HUYSE, *De gewapende vrede. Politiek in België tussen 1945 en 1980*, Leuven, 1981, pp. 49-52, et surtout A. MEYNEN, « De grote werkstaking 1960-1961. Een inleidend overzicht van de economische en sociopolitieke achtergronden van de grote werkstaking 1960-1961 », dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. IX, 1978, n° 3-4, pp. 481-513.

(6) Voir la bibliographie annexée à l'article de J.-L. VELLUT, cité à la note 4.

(7) J. STENGERS, *Aux origines de la question royale. Léopold III et le gouvernement. Les deux politiques belges de 1940*, Paris-Gembloux, 1980.

de la victoire » (8). Cette prise de position rompait d'avec la politique de neutralité à laquelle la Belgique avait été fidèle depuis le mois d'octobre 1936 (9). Elle plaçait le pays aux côtés de la Grande-Bretagne qui devint ainsi un pivot essentiel de la politique extérieure belge.

A l'extrême fin de 1940 et au début de 1941, le gouvernement, tout en cherchant à modifier la triste image que les Américains se faisaient de la Belgique (10), étudia et fit étudier les conditions auxquelles la politique extérieure devrait répondre. La CEPAG, c'est-à-dire la « Commission pour l'Etude des Problèmes de l'Après Guerre » (11), déposa, dès le mois de juillet 1941, un rapport fourni qui explicite la place que la Belgique devrait occuper dans le nouvel ordre international au lendemain de la guerre (12). Coiffant l'ensemble des nations, la nouvelle organisation universelle qui serait mise sur pied devrait être dépouillée des tares de la SDN. A l'étage inférieur, une alliance des nations occidentales servirait de cadre général aux ententes régionales qui, unissant des nations possédant des intérêts communs, constitueraient la base de l'édifice. Cette organisation devrait bien évidemment respecter le principe de la souveraineté nationale. Celle-ci pourrait toutefois faire l'objet de certains transferts vers les différents niveaux de la construction.

En signant, le 1er janvier 1942, la déclaration des Nations Unies, la Belgique adhérait au premier principe qu'elle avait elle-même énoncé, même si le plan établi par la CEPAG n'avait pas recueilli l'unanimité. Fernand Van Langenhove, notamment, secrétaire général des Affaires étrangères, avait émis de sérieuses réserves en juillet 1941, en jugeant qu'il ne fallait pas s'engager aussi loin et aussi rapidement (13). Nonobstant, les efforts en vue d'une redéfinition de la politique extérieure se poursuivirent. D'une

(8) *Rapport de la Commission d'Information instituée par S.M. le Roi Léopold III le 14 juillet 1946*, Luxembourg, 1947, p. 167. Les instructions aux postes, datées du 22 novembre, furent expédiées le 6 décembre 1940.

(9) Sur la politique de neutralité, F. VAN LANGENHOVE, *L'élaboration de la politique étrangère de la Belgique entre les deux guerres mondiales*, Bruxelles, 1980, pp. 190-385 et les titres cités pp. 394-396.

(10) Parmi les nombreux exemples, citons une lettre de Van Zeeland à Huysmans du 2 avril 1941 publiée dans H. BALTHAZAR et J. GOTOVITCH, *Camille Huysmans. Geschriften en Documenten*. T. VII : *Camille Huysmans in Londen*, Anvers-Amsterdam, 1978, p. 88, et J. de THIER, « Souvenirs d'un diplomate belge. Washington, 1938-1944 », dans *Revue Générale*, n° 1, janvier 1981, p. 71.

(11) La CEPAG fut créée au début de 1941. Son existence de fait fut consacrée par un arrêté des Ministres réunis en conseil le 4 juin 1942. La présidence fut dès lors assurée par Van Zeeland.

(12) *Rapports de la Commission pour l'Etude des Problèmes d'Après-Guerre (CEPAG) (1941-1944)*, s.l.n.d. (Londres, 1944), pp. 12-16 (annexe au premier rapport).

(13) La note dans laquelle Vanlangenhove réagit aux « conclusions provisoires » de la CEPAG date du 28 juillet 1941. Elle est publiée, peut-être partiellement, dans F. VANLANGENHOVE, *La sécurité de la Belgique. Contribution à l'histoire de la période 1940-1950*, Bruxelles, 1971, pp. 42-45.

part, il fut beaucoup question de la construction d'une nouvelle Europe — et il y a là un énorme champ d'investigation tant en ce qui concerne les idées émises à Londres (14) qu'en Belgique occupée (15) — et, d'autre part, d'une union douanière entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Ce n'est certes pas le lieu de retracer l'histoire des débuts de Benelux mais nous voudrions insister sur l'importance qu'il y aurait à étudier sérieusement les tractations multiples qui conduisirent successivement à l'accord monétaire du 21 octobre 1943 et à la convention du 5 septembre 1944 (16). La question est d'autant plus intéressante qu'elle implique les réactions du Grand-Duché de Luxembourg dont J. Willequet ne dit rien dans l'étude qu'il a consacrée au resserrement des liens belgo-luxembourgeois durant la deuxième guerre mondiale (17).

La définition de la politique extérieure, fidèle aux « trois étages » de l'organisation des relations internationales, et le passage à la pratique en ce qui concerne les ententes régionales, firent l'objet d'un exposé, resté célèbre, de Paul-Henri Spaak devant le parlement le 6 décembre 1944 (18). C'est à cette époque que l'on situe généralement l'affirmation des grands axes de la politique extérieure de l'après-guerre (19) alors que nous venons de voir qu'il faut la faire remonter plus loin. A cet égard, la publication, en 1980, d'une riche anthologie de documents sur la pensée euro-

(14) L'article de C. JANSEN, « Réveil de l'idée européenne », dans *Le rôle des Belges et de la Belgique dans l'édification européenne*, Bruxelles, 1981, pp. 25-45, n'apporte rien de neuf de ce point de vue.

(15) Outre l'allusion fort discrète de H. HALIN, *L'Europe unie, objectif majeur de la résistance*, Bruxelles, 1967, pp. 53-54, à l'intérêt marqué par les socialistes et les libéraux pour cette question, il faut relever que H. Bernard déclarait en 1981 que le résistant moyen pensait surtout à chasser les Allemands, ajoutant que si on portait le regard « vers le sommet », la vision est différente (J.-Cl. RICQUIER, « Les souvenirs du professeur Henri Bernard III », dans *Revue Générale*, n° 12, décembre 1981, p. 26). Il faut toutefois se garder de conclure trop rapidement et on trouvera de premières indications dans W. LIPGENS, *Europa. Föderationsplane der Widerstandsbewegungen 1940-1945*, München, 1968, pp. 250-261.

(16) A. SAMOY, « La création de l'Union économique Benelux », dans *Le rôle des Belges et de la Belgique...*, op. cit., pp. 179-198 n'est d'aucune utilité sur les débuts de l'entente. En revanche, A.-E. KERSTEN, « Nederland en België in London, 1940-1944. Werken aan de Na-oorlogse betrekkingen », dans *Colloquium over de Geschiedenis van de Belgische-Nederlandse Betrekkingen tussen 1815 en 1945. Colloque historique sur les relations belgo-néerlandaises entre 1815 et 1945. Brussel-Bruelles 10-12/12/1980. Acta*, Gand, 1982, pp. 504 et sv. apporte du neuf sur le point de vue néerlandais. Il manque toutefois encore le point de vue belge.

(17) J. WILLEQUET, « Le resserrement des liens belgo-luxembourgeois (1940-1945) », dans R. POIDEVIN et G. TRAUSSCH (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman. Actes du colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Metz, 1978, pp. 259-266.

(18) L'essentiel de ce discours est reproduit dans *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak (1942-1972)*. Textes réunis et présentés par P.-F. Smets, t. I, Bruxelles, 1980, pp. 52-53.

(19) J. WILLEQUET, *Paul-Henri Spaak. Un homme, des combats*, Bruxelles, 1975, pp. 134-135, repris par Cl. JANSEN, *Le réveil...*, art. cit., p. 37.

péenne et atlantique de Paul-Henri Spaak peut rendre de grands services en attendant que la question fasse l'objet de recherches approfondies (20).

Si, à la Libération, la doctrine était arrêtée, il restait bien entendu à la mettre en œuvre en tenant compte des nouvelles conditions du monde et notamment du rôle sans cesse grandissant, ou réputé tel, de l'opinion publique.

2. Evolution de quelques facteurs du rapport politique extérieure/ opinion publique de la Libération à 1962.

L'absence d'une bibliographie rétrospective sur l'histoire de la Belgique depuis 1945 constitue un sérieux handicap pour la recherche. Il devient de plus en plus malaisé de s'orienter dans le maquis des sources imprimées relatives à la période. Dans le domaine de l'opinion publique cette lacune est d'autant plus regrettable qu'on ne peut que souscrire à une observation du professeur Stengers qui écrivait : « pour l'étude de l'opinion, et d'une manière générale pour celle des faits de masse, l'histoire immédiate est à beaucoup d'égards une formule irremplaçable » (21). Par ailleurs, cette histoire ou, mieux, son utilisation, est subordonnée à une bonne connaissance des structures, des institutions, des hommes et des groupes puisque cette connaissance détermine l'interprétation du rôle — ou du « non rôle » — joué par les différentes composantes d'une situation et de son évolution.

En ce qui concerne le thème et la période sous rubrique, nous nous bornerons à quelques remarques fort générales. Du point de vue des acteurs, tout d'abord, il y a lieu de remarquer qu'entre 1944 et 1962, le portefeuille des Affaires étrangères a été détenu par quatre titulaires parmi lesquels Paul-Henri Spaak, de la Libération à 1949, puis de 1954 à 1957 et, enfin, de 1961 à 1965, et Paul Van Zeeland, de 1949 à 1954, jouent les premiers rôles (22). Les deux hommes, outre qu'ils ne s'entendaient manifestement pas (23) avaient des conceptions différentes en

(20) Voir n. 18.

(21) J. STENGERS, « Une enquête d'histoire orale sur la question royale », dans *Acta Historica Bruzcellensia. Travaux de l'Institut d'Histoire de l'Université Libre de Bruxelles*, t. IV, Bruxelles, 1981, p. 471.

(22) Le socialiste Victor Larock remplace Spaak en 1957 suite à la nomination de ce dernier au poste de secrétaire général de l'OTAN. En 1958, le catholique Pierre Wigay devient ministre des Affaires étrangères. Il occupe cette fonction jusqu'en 1961, date du retour de Spaak qui conservera le portefeuille jusqu'en 1965.

(23) G. TABOUIS, *Les princes de la Paix*, Paris, 1980, p. 247 : « Paul Van Zeeland, l'ennemi personnel de Spaak ». L'ancien sénateur Etienne de La Vallée Poussin, qui fut le collaborateur de Van Zeeland, rapporte d'une façon plus nuancée que « Spaak était certainement agacé par le caractère secret et calculateur de Paul Van Zeeland ». Voir J.-Cl. RICQUIER, « Les souvenirs politiques d'Etienne de la Vallée Poussin », dans *Revue Générale*, n° 4, avril 1981, p. 16.

matière d'objectifs. Tandis que Van Zeeland était un économiste de renommée internationale, Spaak « ne s'intéressait pas aux questions économiques » (24). Par ailleurs, bien que cette « accusation » soit repoussée par certains (25), Van Zeeland était considéré comme plus atlantiste que Spaak, celui-ci donnant la préférence à l'Europe. Il y a ici aussi un sujet d'étude particulièrement intéressant puisqu'on peut se poser la question de la continuité de la politique extérieure entre Spaak et Van Zeeland pendant la période cruciale de la guerre froide et de l'édification de l'Europe. Il faut lire à cet égard un débat parlementaire des 6 et 7 février 1952 au sujet de la CED et plus généralement de la politique extérieure car il met bien en lumière les conceptions et les politiques des deux hommes (26).

Ceci étant, le Département des Affaires étrangères en tant que tel a connu, au lendemain de la guerre, de profonds changements au niveau des hommes et des structures, ainsi que dans les tâches lui incombant. Au niveau des hommes tout d'abord, il faut noter le départ, en 1947, de F. Van Langenhove du poste de secrétaire général. Ce haut fonctionnaire qui avait assumé la continuité dans le changement fut nommé représentant permanent de la Belgique à l'ONU (27). Du point de vue de l'organisation, J. Willequet a écrit une étude qui nous dispense de commentaires (28). Quant à l'évolution des missions assignées aux Affaires étrangères, elle est caractérisée par le développement de la diplomatie multilatérale requérant l'intervention de techniciens de plus en plus spécialisés. A cet égard, les témoignages d'hommes politiques, de diplomates et d'experts sur la participation de la Belgique aux multiples négociations, conférences et institutions internationales sont de toute première importance car ils permettent de vivre de l'intérieur des situations que l'opinion publique ne perçoit pas. La liste de ces témoignages est assez longue. Il serait utile de l'établir et de procéder à la même enquête dans d'autres pays. L'image des uns et des autres à l'ère des relations multilatérales demande que la recherche adopte des voies résolument multilatérales elles aussi.

(24) J.-CL. RICQUIER, « Souvenirs d'un secrétaire général des Affaires étrangères, Fernand Vanlangenhove », dans *Revue Générale*, n° 6, juin 1981, p. 25.

(25) ID., *Les souvenirs politiques d'Etienne de la Vallée Poussin, art. cit.*, n° 4, avril 1981, p. 17.

(26) Les passages essentiels de ce débat sont reproduits, d'une part, dans *La pensée européenne et atlantique de Paul-Henri Spaak...*, t. I, pp. 291-311, pour ce qui concerne le point de vue de Spaak, et dans J.-A. NOVILLE, *Au service de son pays. Paul Van Zeeland et la politique étrangère de la Belgique*, Bruxelles, 1954, pp. 212-217, pour ce qui concerne le point de vue du ministre des Affaires étrangères.

(27) Vanlangenhove représentera la Belgique aux Nations Unies.

(28) J. WILLEQUET, « The Ministry of Foreign Affairs », dans *The Times Survey of Foreign Ministries of the World*. Selected and Edited by Z. Steiner, Londres, 1982, pp. 75-93.

De plus en plus contrôlés par les instances de leurs partis respectifs, les hommes politiques sont aussi soumis à une foule d'influences. Dans le cadre de la politique extérieure, on connaît encore bien mal le rôle des milieux d'affaires, des syndicats, de l'Eglise, voire de l'armée — dans le contexte de l'OTAN ou de la CED —, du parlement et plus particulièrement de la Commission des Affaires étrangères, de même que de toute une série d'institutions comme le Conseil Central de l'Economie dont le rôle a été important du point de vue de l'attitude de la Belgique vis-à-vis du Plan Schuman. Mais aussi longtemps qu'on ne disposera pas d'un ensemble suffisant d'études de « cas », il sera présomptueux de vouloir trancher.

Parmi les influences susceptibles de jouer un rôle sur la conduite de la politique extérieure, il reste bien entendu à citer l'opinion publique encore que son existence ne puisse pas être conçue indépendamment de celle des groupes de pression auxquels nous venons de faire allusion. En effet, il ne faut pas se bercer d'illusion. Les groupes de pression, voire quelques individus exercent sans doute un rôle beaucoup plus déterminant sur la politique extérieure que l'opinion publique, c'est-à-dire « l'homme de la rue » que les responsables politiques de tous bords interpellent. L'opinion publique est essentiellement spectatrice. Elle est sensible à des climats et nous croyons qu'elle est rarement intéressée par l'élaboration et la conduite de la politique étrangère. De ce point de vue, le travail fondamental consisterait à étudier la manière dont le public est informé, au cours de la période sous rubrique, de la situation internationale, et sur la politique que développe son gouvernement par rapport à cette situation même.

Si J. Willequet a raison d'écrire que le public belge ne doit pas se plaindre d'un manque d'information en matière de politique extérieure (29), il importe toutefois de s'interroger sur les canaux que l'information emprunte et, d'autre part, sur son impact. Il existe en effet une bibliographie abondante sur la presse écrite, parlée et télévisée en Belgique (30) mais, à notre connaissance, il n'existe pas encore de travaux historiques cherchant à prendre en compte, grâce aux sondages d'opinion notamment, l'impact de cette information et, donc, son rôle dans la formation de l'opinion publique. Or, de ce point de vue, la création, en 1946, de l'Institut Universitaire d'Information Sociale et Economique (INSOC) et la publication par ses soins des résultats des sondages effectués entre 1946 et 1964, sont des éléments de toute première importance. Avec toutes les réserves que J.-B. Duroselle exprimait il y a longtemps déjà au

(29) J. WILLEQUET, *La politique étrangère. Un bilan...*, art. cit., p. 174.

(30) F. BOL DE BAL et al., *Bibliographie belge des ouvrages et articles sur les techniques de diffusion collective. Presse, radio, télévision : 1944-1960*, Bruxelles, 1965-1967, 3 vol.

sujet de l'utilisation des sondages par les historiens (31), il demeure qu'on dispose d'une source irremplaçable à maints égards. Prenons quelques exemples.

Il est habituel d'entendre et de lire que le public belge ne s'intéresse pas à la politique étrangère. Cette idée fort répandue appelle des commentaires. En effet, une étude de F. Van Mechelen affirme, en 1949, que le pourcentage de « pas d'opinion » dans l'ensemble de la population vis-à-vis des problèmes internationaux atteint 46 %. Confronté aux pourcentages obtenus dans les secteurs politique, économique et social nationaux, le pourcentage relatif aux questions internationales témoigne d'une réelle indifférence « qui n'est pas le fait d'une catégorie déterminée mais est répandue dans tous les milieux » (32). Quant aux opinants, ils présentent, en matière internationale, une unanimité relative à travers toutes les catégories de la population (33). Or, neuf ans plus tard, un sondage INSOC portant sur la lecture de la presse dans la population belge indique une évolution par rapport aux conclusions de Van Mechelen. Du point de vue de l'information tout d'abord, 92,03 % des personnes interrogées déclarent lire un quotidien (34). En 1946, le pourcentage était de 78,5 % (35). Bien que l'enquête de 1958 introduise la notion de fréquence de lecture — 78,5 % de l'échantillon lisent un journal « tous les jours », 18,4 % « souvent » et 3,1 % « rarement » (36) — il vaut la peine de s'arrêter à l'intérêt marqué par les lecteurs pour les différentes rubriques rédactionnelles. En effet, la rubrique « nouvelles internationales » serait la plus lue si on amalgame les réponses « toujours » et « souvent ». Le tableau ci-dessous rend compte de cette constatation qui va de pair avec le fait que les nouvelles internationales rencontrent le plus faible pourcentage de réponses « jamais ».

Tout en sachant que 1958 fut l'année de l'exposition universelle de Bruxelles et que de ce fait le public belge a peut-être été davantage sensibilisé par les nouvelles internationales, il serait utile de s'interroger sur la validité de l'affirmation « les Belges ne s'intéressent pas à la politique étrangère ». Empressons-nous cependant d'ajouter que nous sommes conscient du fait que « nouvelles internationales » et « politique étrangère » ne sont pas nécessairement la même chose et, aussi, que ce n'est

(31) J.-B. DUROSELLE, *De l'utilisation des sondages d'opinion en histoire et en science politique*, Bruxelles, 1957.

(32) F. VAN MECHELEN, « Perspectives de l'étude de l'opinion publique belge », dans *Bulletin de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain*, XV^e année, 1949, n^o 5, p. 100.

(33) *Ibid.*

(34) *Insoc*, 1958, n^o 1, p. 21.

(35) *Insoc*, 1946, n^o 2, p. 48.

(36) *Insoc*, 1958, n^o 1, p. 22.

Dans votre journal, lisez-vous :	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais	Toujours et souvent
Article de fonds	30,38	30,48	21,12	18,02	60,86
Débats parlementaires	16,52	27,22	29,04	27,22	43,74
Nouvelles Internationales	26,04	37,43	23,69	12,84	63,47
Politique intérieure	25,40	34,06	25,45	15,09	59,46
Débats et jugements des cours et tribunaux	16,58	31,44	35,45	16,53	48,02
Sports	24,55	20,11	23,42	31,92	44,66
Roman feuilleton	20,70	10,80	15,19	53,31	31,50
Culture	11,50	27,22	30,37	30,91	38,72
Faits divers	27,49	35,08	26,20	11,23	62,57

D'après *Insoc*, 1958, n° 1.

pas parce qu'on lit un journal qu'on a une opinion. Mais la question reste de toute façon ouverte et indique qu'il faut se garder des idées reçues.

Ceci étant, le journal est une chose, la radio puis la télévision en sont une autre. En ce qui concerne la Belgique, il faut souligner que ce pays d'entre-deux, renfermant trois communautés linguistiques, elle est, depuis l'après-guerre, un récepteur très important d'émissions en provenance de l'étranger. Au début de 1951, le nombre de détenteurs de récepteurs de radio s'élevait à 1,5 million d'unités (37), l'éventail des postes de radio-diffusion écoutés est particulièrement varié. En effet, la radio belge, émissions nationales et régionales en flamand et en français confondues, est écoutée par 52,8 % des auditeurs. Les autres émetteurs écoutés sont Radio Luxembourg (25,1 %), les postes français (6,6 %) et suisses (1,3 %), ainsi que les postes hollandais (7,7 %), britanniques (2,6 %), allemands (1 %) et autres (2,9 %). Dans la partie francophone de la Belgique surtout, le phénomène Radio Luxembourg doit être pris en considération puisque son écoute est équivalente à celle de la radio belge de langue française (25,1 contre 24,8 %) (38).

Ces quelques exemples indiquent tout le travail qui reste à faire d'autant plus que le rôle des médias dans la formation de l'opinion publique doit non seulement tenir compte des phénomènes de manipulation, de matraquage ou de silence mais aussi du rôle que certaines institutions jouent en éclaircur ou dans la foulée des médias. Nous pensons tout particulièrement au rôle de l'Eglise catholique (voir plus loin).

(37) *Annuaire statistique de la Belgique*, t. 82, 1961, p. 346. Au 31 décembre 1950, le nombre de détenteurs s'élève à 1.548.205 unités.

(38) *Insoc*, 1951, n° 1.

3. Evolution de la politique extérieure et de l'opinion publique.

Sans nous arrêter aux travaux qui traitent de la politique extérieure de la Belgique au cours de la période sous rubrique, si ce n'est pour répéter qu'ils ne prennent pas en compte les facteurs dont nous venons d'évoquer l'existence, il y a lieu de rappeler que les principaux axes de la politique belge furent la participation à l'ONU, la consolidation des solidarités nées de la guerre au sein de l'Alliance atlantique et de l'Europe, en passant par la recherche d'un rôle actif de médiateur, tâche délicate pour un petit pays voué à l'alignement (39). Toutefois, observons que cette dimension de petit pays, pour bien réelle qu'elle soit, est quelque peu contrebalancée, avant 1960, par l'existence d'une Belgique d'outre-mer perçue, en Métropole, comme solidaire de celle-ci. Sans forcer la comparaison, on pourrait dire que le Congo est belge comme l'Algérie est française.

Au sortir de la guerre, les yeux ne sont toutefois pas tournés vers l'Afrique mais bien vers l'Allemagne et vers l'Union soviétique.

L'attitude vis-à-vis de l'Allemagne ne peut pas être comparée avec celle qui prévalut au lendemain de la première guerre. C'est ainsi, à titre d'exemple, que le fameux programme de la Noël 1945 du Parti Social Chrétien exprimait, au sujet du grand voisin vaincu, la « volonté d'une politique de fermeté et non de surenchère interalliée, allant de pair avec la volonté de replacer le peuple allemand à une place honorable dans le concert des Nations lorsqu'il aura été désintoxiqué du poison hitlérien et du militarisme agressif » (40). Bien que des voix se soient fait entendre, du côté de la vieille droite catholique en faveur de solutions beaucoup plus radicales (41), la formule rencontra un consensus assez large qui existe aussi du côté socialiste (42). Il est d'ailleurs significatif de constater que l'opinion prévalant dans les partis se retrouve au niveau des réactions épidermiques de la population. C'est ainsi que la présence de 64.000 prisonniers de guerre allemands dans les charbonnages et dans d'autres industries après 1945 permet de constater une très rapide évolution des esprits de l'hostilité à la sympathie (43). Cette évolution psychologique, qui con-

(39) F. GOVAERTS, *Belgium, Holland, ...*, art. cit., pp. 295-389.

(40) *Les chantiers sont ouverts... Quel sera l'architecte... ? Principes et tendances du Parti Social Chrétien*, s.l.n.d. (1945), p. 109. Sur l'élaboration du « Programme de Noël » : M. VAN DEN WIJNGAERT, *Ontstaan en Stichting van de CVP-PSC. De lange weg naar het kerstprogramma*, Bruxelles, 1976.

(41) Chez R. de BRIEY, *Le sens de la guerre*, Bruxelles, 1946, pp. 89-90, par exemple.

(42) S.P. KRAMER, « Belgian Socialism at the Liberation : 1944-1950 », dans *Res Publica*, t. XX, 1978, n° 1, pp. 115-139.

(43) Ph. SUNOU, *Les prisonniers de guerre allemands en Belgique et la bataille du charbon 1945-1947*, Bruxelles, 1980, pp. 77 et 80.

naît toutefois un brusque sursaut à l'époque du projet de Communauté Européenne de Défense, a contribué à conforter les efforts du gouvernement de Bruxelles en vue d'un rapide rapprochement avec l'Allemagne (44).

La crainte vis-à-vis de l'URSS s'est manifestée fort tôt. La conscience de l'existence de deux blocs a conduit Spaak à déployer un effort visant à organiser la sécurité européenne en plaçant beaucoup d'espoirs en l'Angleterre. En effet, l'ONU constitue, dès la signature de la charte de San Francisco, un grand danger pour les petites puissances puisqu'on y abandonne le système de la sécurité collective (45). Or, un sondage du début de 1946 fait apparaître qu'en dépit de forts pourcentages de « sans opinion » le public considère que les grandes puissances ne suivent pas la bonne politique pour assurer une paix durable (46), qu'il n'accorde que très peu de crédit à l'ONU (47) mais qu'en revanche il est largement partisan d'une entente des nations occidentales (48).

Aux éléments extérieurs, il faut ajouter des facteurs intérieurs. Les élections de février 1946 envoient en effet 23 députés communistes à la Chambre, sur un total de 202 représentants. Ce résultat électoral annonçant un durcissement de la lutte des classes, joint aux multiples difficultés économiques, sociales et politiques de l'époque n'était pas fait pour rassurer un électorat majoritairement traditionnel (49). Par ailleurs, il vaut la peine de rappeler que la peur inhibe. Dès lors, comme le notait Pietro Nenni à l'occasion d'une visite en Belgique au début de 1946, les Belges — au même titre que les Néerlandais et les Norvégiens — ne s'intéressaient qu'à leurs problèmes intérieurs (50). D'où, aussi, la marge de manœuvre laissée aux responsables de la politique extérieure, bien que cette affirmation doive être nuancée à son tour. En effet, si la marge de manœuvre d'un Spaak est importante, d'autant plus que son prestige augmente suite à sa désignation comme président de la première assemblée

(44) J. WILLEQUET, *Paul-Henri Spaak...*, op. cit., pp. 144-148.

(45) *Ibid.*, p. 139. Du côté catholique, le programme de la Noël 1945 « déplore l'abandon de la sécurité collective ». Voir *Les chantiers sont ouverts...*, op. cit., p. 107.

(46) *Insoc*, 1946, n° 3-4, p. 45. La question « A votre avis les grandes puissances suivent-elles la bonne politique pour assurer la paix durable ? » recueille 10 % de oui, 52,1 % de non et 37,8 % de pas d'opinion.

(47) *Insoc*, 1946, n° 2, p. 36. La question « Avez-vous confiance en l'action de l'ONU pour le maintien de la paix » recueille 36 % de oui, 35,95 % de non et 28,05 % de pas d'opinion.

(48) *Insoc*, 1946, n° 2, p. 42. La question « Etes-vous partisan d'une entente des nations occidentales ? » recueille 68,86 % de oui, 8,01 % de non et 23,13 % de sans opinion.

(49) Comme en témoigne l'échec de la tentative de créer un parti « travailliste » en Belgique au lendemain de la guerre. Voir J.-Cl. WILLAME, *L'Union Démocratique Belge (UDB). Essai de création « travailliste »*, Bruxelles, 1976.

(50) P. NENNI, *Tempi di guerra fredda. Diari 1943-1956*, 2e éd., Milan, 1982, p. 250.

générale de l'ONU — c'est l'époque où les mauvaises langues répètent que s'il prend de l'embonpoint c'est pour ressembler à Churchill (51) — les tensions internationales augmentent et placent le gouvernement devant des choix et, par le fait même, le contraignent *nolens volens* à tenir compte de l'opinion publique par souci de légitimation.

Dans ce contexte, une des crises qui a le plus marqué l'opinion belge est celle de l'indépendance de l'Indonésie.

Partenaire privilégié des Pays-Bas au sein de Benelux, la Belgique joua, politiquement, un rôle important au Conseil de Sécurité et dans la commission des bons offices de l'ONU en appuyant sans réserve la thèse néerlandaise. A propos de l'opinion publique, et quoiqu'une distinction apparaisse entre les réactions flamandes et wallonnes au niveau de la sympathie exprimée à l'égard des Hollandais, S. L. van de Wal a écrit que l'affaire indonésienne avait accéléré le processus de prise en compte du phénomène de la décolonisation (52). Il est permis de douter de cette affirmation. En effet, il faut remarquer avec R. von Albertini (53) et A. De Baets (54) que le problème de l'avenir des peuples colonisés est peu ou prou discuté dans la Belgique de l'époque. Quand il l'est, la fin de la souveraineté sur l'empire colonial est envisagée comme un phénomène lointain et on insiste dès lors surtout sur l'amélioration des conditions d'existence des indigènes et leur éducation à la démocratie, condition *sine qua non* d'une autonomie qui leur sera consentie « un jour » (55). Il vaudrait cependant la peine, sur la base de certaines remarques de van de Wal, de s'intéresser de plus près aux réactions des socialistes face à la question indonésienne. Une partie d'entre eux, jugeant l'attitude des Pays-Bas contraire à la morale socialiste, désapprouvèrent la politique de Bruxelles et posèrent la question de savoir quelle serait l'attitude de la Belgique dans un cas analogue. Enfin, il faut relever la proposition d'Henri Fayat de faire adopter par les signataires du pacte de Bruxelles de 1948 une politique commune en matière coloniale (56). Outre qu'elle prouve l'existence d'un courant, aussi discret soit-il, désireux de discuter les politiques coloniales, elle

51) G. TABOUIS, *Les princes de la Paix*, op. cit., p. 118.

(52) S.L. van de WAL, « België en het Nederlands-Indonesisch Conflict, 1945-1949 », dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. LXXXIX, 1974, n° 3, pp. 385-395.

(53) R. von ALBERTINI, *Dekolonisation. Die Diskussion über Verwaltung und Zukunft der Kolonien 1919-1960*, Cologne, 1966, p. 577.

(54) A. DE BAETS, « Hoe dacht België over de Derde Wereld, 1945-1965 ? », dans *Spiegel Historiae*, t. XVI, 1981, pp. 91-97. Cet article résume un mémoire de Licence en histoire présenté à l'Université de Gand en 1976 sous le titre *Bewustzijn en veranderingen in het Belgisch Opiniebeeld over de Derde Wereld, 1945-1965*.

(55) Ceci résume très brutalement J. STENGERS, *La Belgique et le Congo...*, art. cit., pp. 415 et sv.

(56) S.L. van de WAL, *België...*, art. cit., p. 392.

montre l'impact de l'idée d'organiser les nations occidentales face aux événements.

Liée notamment aux conditions du relèvement économique, l'idée se situe dans le contexte plus large des incitations américaines à l'organisation des nations d'Europe occidentale. Du point de vue de l'opinion publique, nous avons vu que l'idée emportait, en 1946, une large adhésion. En revanche, on peut se poser la question de savoir si la perspective de s'organiser sous l'aile de l'aigle américain a été bien accueillie. C'est ainsi que les réactions face au Plan Marshall sont mitigées (57). Mais gardons-nous d'en tirer des conclusions pas trop hâtives car ces réactions soulèvent la question, paradoxale à première vue, du manque d'information causé par la surinformation. Expliquons-nous. Au début de 1948, Insoc organise un sondage au terme duquel 22,5 % des personnes interrogées déclarent connaître le plan d'aide américain de façon précise, 54,5 % de manière vague et 22,5 % « pas du tout » (58) tandis qu'à la même époque 14 % des Américains sont considérés comme « informés » sur le même sujet (59). Le résultat des Belges ne serait donc pas mauvais. A y regarder de plus près et en prenant en compte les avis favorables, hostiles et « indifférents », on constate que 40,2 % de l'échantillon se rangent dans la dernière catégorie (60). Cette « indifférence », le sondage n'utilise pas l'expression « sans opinion » dans le cas présent, pourrait s'expliquer par un manque de compréhension d'informations fort techniques de la part d'un public qui, au même moment, était « victime » d'une surinformation en matière de rencontres, conférences et projets internationaux. Comme l'écrivait Fernand Dehousse en 1947 : « Tant de conférences se sont succédées depuis deux ans que le public, même cultivé, a perdu pied et — pour employer une formule un peu vulgaire, mais qui fait image — ne s'y retrouve plus » (62).

(57) Le mémoire de Licence de R. VRANCKX, *De Belgische Publieke Opinie en het Marshallplan, 1947-1948*, présenté à la Katholieke Universiteit Leuven en 1982 est encore inédit. On peut toutefois dire, au vu des sondages Insoc de 1948 que nous citons dans le texte, qu'il faut se garder de clichés tels que ceux qui ont fait écrire à A. MOMMEN, « L'Etat, l'accumulation du capital et la lutte des classes en Belgique (1945-1960) », dans *Contradictions*, n° 23-24, 1980, p. 222, que seuls les communistes et la revue d'extrême-droite « Europe-Amérique » se montrèrent opposés « aux visées hégémoniques » des Etats-Unis.

(58) *Insoc*, 1948, n° 3, p. 34. 0,5 % de l'échantillon n'a pas répondu à la question.

(59) J.-B. DUROSELLE, *De l'utilisation...*, *op. cit.*, p. 29.

(60) *Insoc*, 1948, n° 3, p. 35.

(61) Cette incompréhension n'a rien d'extraordinaire. En effet, les organismes financiers belges durent consentir de gros efforts en vue d'informer leur clientèle industrielle et commerciale comme en témoigne la publication de nombreuses brochures du type « guide pratique ».

(62) F. DEHOUSSE, « La Belgique et les grandes conférences internationales contemporaines », dans *Le Flambeau. Revue belge des questions politiques et littéraires*, 1940-1947, Bruxelles, 1947, p. 250.

L'exemple du Plan Marshall est loin d'être unique comme en témoigne celui de la création de l'OTAN. Le problème, ici aussi, est celui de « faire passer » l'information tandis que les diplomates, puis le monde politique, s'activent (63) — encore que selon le témoignage de l'ancien ministre Jean Rey la question royale plaçait la politique extérieure à l'arrière plan (64). C'est ainsi que Spaak s'efforça de tenir le public au courant des objectifs de l'Alliance sans toutefois y parvenir. En effet, il faut remarquer qu'en plus des très nombreux meetings que l'homme d'Etat socialiste tint pour dénoncer la menace soviétique et encourager l'alliance occidentale (65), il chercha aussi, à une époque où les interventions radiodiffusées des premiers ministres étaient très rares (66), à expliquer la politique étrangère du gouvernement et plus particulièrement le sens du Plan Marshall et de l'OTAN (67). Or, à la fin de 1949, un sondage nous apprend que seuls 4,1 % du public interrogé déclarent savoir exactement ce qu'est le Pacte Atlantique... (68).

Ce qui indique, une fois de plus, que le public percevait sans doute beaucoup mieux l'existence de deux blocs antagonistes dans un climat général d'inquiétude, que celle d'institutions ou d'initiatives beaucoup plus techniques. Les contours de celles-ci restent très flous et les objectifs très généraux, voire dénaturés, dans l'esprit d'une grande partie de l'opinion. Cette différence entre la qualité de la perception du climat et celle des institutions trouve sa confirmation dans une série de sondages de la fin de 1947 et du début de 1948. A cette époque, 39,5 % pensent que les Etats-Unis et l'URSS se feront la guerre (69) tandis que 36,9 % pensent le contraire, 23,6 % étant « sans opinion ». L'ONU, de son côté, ne suscite plus que 10,5 % de satisfaits (70). Les événements de Palestine et d'Europe centrale ne sont pas étrangers à cette dégradation de la situation d'autant plus que la première question a soulevé, en Belgique, des réactions tranchées dans le monde catholique. C'est pourquoi, compte tenu des constatations de Van Mechelen sur le manque d'intérêt du public pour la politique internationale, il nous semble opportun de consacrer à

(63) L. VAN DEPOELE, *Belgian-American Relations concerning the Origin of the North Atlantic Treaty 1948-1949*, Bruxelles, 1976.

(64) J.-Cl. RICQUIER, « Jean Rey : portrait et souvenirs », dans *Revue Générale*, n° 3, mars 1983, p. 34.

(65) *Ibidem*, p. 31 : « Paul-Henri Spaak (...) ne se faisait aucune illusion sur les intentions de la politique soviétique et de ce fait il la combattit partout, dans les maisons du peuple, dans les meetings, etc... avec la dernière énergie ».

(66) R. URBAIN, *La fonction et les services du Premier ministre en Belgique*, Bruxelles, 1968, pp. 83-86.

(67) *Ibidem*, pp. 86 et 250.

(68) *Insoc*, 1949, n° 5-6, p. 22.

(69) *Insoc*, 1948, n° 1, p. 45.

(70) *Insoc*, 1947, n° 5, p. 24.

la question palestinienne une place qui pourrait paraître disproportionnée par rapport à l'ensemble de l'étude si le problème n'était pas particulièrement révélateur.

Les trois moments de la question palestinienne qui fixent généralement l'attention sont, dans l'ordre, la résolution de l'ONU du 29 novembre 1947 adoptant le plan de partage; la proclamation de l'indépendance d'Israël le 14 mai 1948 et, enfin, la reconnaissance internationale de cette indépendance. Dans le cas belge, notons immédiatement que celle-ci interviendra *de facto* le 19 janvier 1949 et *de jure* un an plus tard avec quelque réticence. Ce sont ces trois moments que O. de Raeymaeker a retenu dans son étude sur la Belgique et les conflits israélo-arabes depuis 1948 (71). Cette option ne nous satisfait pas car elle ne tient pas compte de ce qui survient entre deux points de repère, à savoir le travail de et dans l'opinion de toute une série de facteurs.

Entre la fin de 1947 et le début de 1949, sans oublier que d'autres événements internationaux ont également capté l'attention, la question palestinienne a donc fortement mobilisé plusieurs courants de l'opinion belge.

Le point de départ de la polémique est le curieux revirement de la Belgique à l'égard du plan de partage de la Palestine. En effet, après s'être abstenue le 25 novembre lors du vote au sein de la commission *ad hoc*, elle vota en faveur du plan le 29. Ce changement d'attitude, attribué au souci de la Belgique de ne pas déplaire aux Etats-Unis et à l'URSS, fut justifié officiellement par Fernand Van Langenhove à la tribune de l'ONU sur la base d'arguments juridiques. Mais le souci de ne pas déplaire aux deux Grands n'a sans doute pas été le seul élément déterminant. Une source israélienne affirme en effet que Camille Huysmans, dont les sympathies pour le monde juif, de même que les liens privilégiés qu'il entretenait avec le milieu des diamantaires anversoises, sont connus, fut le principal artisan du vote positif du délégué belge, par les pressions qu'il exerça sur Paul-Henri Spaak (72). Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel de nos connaissances, des motifs profonds de la décision belge dont, soit dit en

(71) O. DE RAEYMAEKER, *België en de Israëlsch-Arabische Conflicten 1948-1978*, Leuven, 1979, pp. 39-52.

(72) Ce témoignage est celui d'Israël Gat dans lequel l'ancien directeur-adjoint du Département International de l'« Israël Labour Party » écrit que c'est grâce à Huysmans « que la délégation belge vota en notre faveur (i.e. Israël) à l'assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre 1947 » (W. GELDOLF, « Camille Huysmans en het joodse volk : een vriendschap voor het leven », dans *Etudes de la personnalité de Camille Huysmans*, Anvers, 1971, p. 245). F. DEHOUSSE, « Le conflit du Proche-Orient, théories et réalités », dans *Chronique de Politique Etrangère*, t. XXVII, n° 2, mars 1974, p. 230, écrivait de son côté que le souci de ne pas contrarier l'accord soviéto-américain ne fut pas le seul motif du vote de la Belgique.

passant, ni Spaak ni Van Langenhove ne soufflent mot dans leurs écrits (73), elle déclencha, du côté des catholiques des réactions intéressantes à enregistrer à cause de leur nature.

Dans le monde parlementaire, tout d'abord, les catholiques qui sont, à l'époque, associés aux socialistes dans le gouvernement Spaak, dénoncent le fait que le ministre des Affaires étrangères soit passé outre au vote de la commission des Affaires étrangères de la Chambre qui avait recommandé l'abstention. Cet argument, exposé dans le journal *La Libre Belgique* (74) fut repris, en mars 1948, par Henri Carton de Wiart à la Chambre au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères (75). Celui-ci fut l'occasion, pour Spaak, de s'expliquer, trois mois après les faits, sur le vote de novembre et on remarquera en passant que ce délai constitue un excellent exemple de l'absence de contrôle effectif des parlementaires sur la politique étrangère de la Belgique (76).

Dans l'opinion catholique, l'hostilité à l'égard des Juifs sourde au fur et à mesure que la tension augmente au Proche-Orient. Cette hostilité débordera à partir de la proclamation de l'indépendance d'Israël qui ajoute un élément essentiel à la problématique : la question de la protection des Lieux-Saints.

L'hostilité se manifeste par exemple dans l'hebdomadaire *Le Patriote Illustré* qui pénétrait dans un bon nombre de foyers catholiques (77). Elle fait d'ailleurs l'objet d'un constat désolé, en avril 1948, dans *La Revue Nouvelle*, organe des intellectuels non conformistes du monde catholique (78). Consacrant un « dossier » aux « Aspects de la question juive », la revue constatait, dans un texte non signé qui exprime sans doute le point de vue de la rédaction, que l'antisémitisme recommençait et que « chez nous même, renaît peu à peu cette atmosphère de défiance qu'avait balayée naguère un élan généreux envers les persécutés » (79).

(73) Relevons à cette occasion que la référence à l'opinion publique est généralement absente des souvenirs de P.-H. SPAAK, *Combats inachevés*, Paris, 1969, 2 vol.

(74) H. CARTON DE WIART, « Effervescence en Orient », dans *La Libre Belgique* du 16 février 1948, reproduit dans *Chronique de la Guerre Froide 1947-1949*, Bruxelles, 1950, pp. 65-68. Une autre réaction intéressante est celle du député de Bruxelles Raymond Scheyven dont on peut suivre l'évolution de l'opinion grâce aux deux articles qu'il consacre à « La Question palestinienne », dans la *Revue Générale Belge* de décembre 1947 (pp. 161-178) et de février 1949 (pp. 481-496).

(75) O. DE RAEYMAEKER, *België...*, op. cit., p. 40.

(76) Voir les intéressantes considérations de François Perin réagissant à un exposé d'Henri ROLIN, « Le contrôle parlementaire de la politique internationale », dans *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Colloque du 17 mars 1956*, Bruxelles, 1957, pp. 89-99, l'intervention aux pp. 104-105.

(77) Voir notamment le numéro du 29 février 1948 (pp. 210-211).

(78) Voir le mémoire de Licence en histoire présenté en 1981 à l'Université Catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve par A. STERCKX, *La Revue Nouvelle*, 1945-1969. *Contribution à l'étude de l'opinion catholique en Belgique*.

(79) « Aspects de la Question juive », dans *La Revue Nouvelle*, 15 avril 1948, p. 419.

Quant à J. Gérard, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Vrai* invité pour l'occasion par *La Revue Nouvelle*, dont il était loin de partager les orientations idéologiques, à exprimer son avis, il écrivait « Je ne crois pas m'aventurer outre mesure en disant (...) que l'ensemble de l'opinion publique nourrit à l'endroit des Juifs, soit de l'indifférence soit une certaine méfiance. De la haine, certes point, encore que les meurtres commis par les organisations terroristes palestiniennes contre les soldats britanniques aient révolté nos compatriotes » (80).

Nous avons dit que le climat hostile se dégrade à l'approche du 14 mai. Sans prendre position, Pie XII attire l'attention, on le sait, sur la question palestinienne dans son encyclique *Auspicia Quaedam*. Le 7 mai, le cardinal Van Roey, archevêque de Malines, lance un appel spécial à la prière en faveur de la Terre Sainte (81). Celle-ci devient donc officiellement un sujet de graves préoccupations pour la hiérarchie. Or, la Terre Sainte et plus particulièrement les Lieux-Saints n'étaient pas uniquement, pour les catholiques belges, un objet de piété. Le cardinal Mercier, en s'intéressant de fort près à la possibilité d'obtenir pour la Belgique un mandat sur la Palestine en 1918-1919, en avait administré la preuve (82). En 1948, les bruits prêtant à Lord Bevin l'intention de faire attribuer à Paul Van Zeeland les fonctions de médiateur que remplira finalement le Comte Folke Bernadotte (83), et l'appel de celui-ci à la Belgique en vue de fournir, conjointement aux Etats-Unis et à la France, des militaires destinés à le seconder dans sa mission (84), indiquent, en plus des récriminations contre la politique de Spaak qualifiée de dommageable pour la présence économique belge au Proche-Orient (85), que toute l'affaire remuait des souvenirs et, surtout, focalisait les intérêts sentimentaux et matériels de grands pans de l'opinion. Dès le début du mois de novembre 1947, le Parti Social Chrétien avait d'ailleurs fait savoir que les revendications de l'Irgoun de faire de Jerusalem la capitale de l'Etat sioniste était « inacceptable pour les états chrétiens » (86).

(80) J. GERARD, « Le drame d'Israël », dans *La Revue Nouvelle*, 15 avril 1948, p. 420.

(81) Cardinal J.-E. VAN ROEY, *Au service de l'Eglise. Ecrits et allocutions de doctrine et d'action pastorale*, t. VII, Turnhout, 1955, p. 80.

(82) R. AUBERT, « Les démarches du cardinal Mercier en vue de l'octroi à la Belgique d'un mandat sur la Palestine », dans *Académie Royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5e série, t. LXV, 1979, n° 5, pp. 166-228.

(83) G.G. BRULAND, « La question palestinienne », dans *Les Cahiers Socialistes, Revue indépendante de critique sociale*, n° 21, juin 1948, p. 40.

(84) O. DE RAEYMAEKER, *België...*, op. cit., p. 33.

(85) *Ibidem*, p. 48.

(86) *Parti Social Chrétien. Bulletin d'Information*, 3e année, n° 1, novembre 1947, p. 57.

Les différents éléments que nous venons de rappeler, joints au fait qu'on retrouve, dans différents organes de l'opinion de l'époque, le thème de la Belgique coupable d'avoir encouragé, par son vote du 29 novembre 1947, le drame de la Palestine (87), explique, d'une part, que Spaak ait prononcé un discours de justification au Sénat le 3 juin 1948 et, d'autre part, qu'à partir de la même époque, le monde catholique se soit mobilisé pour venir en aide aux réfugiés arabes en développant une action caritative qui n'était évidemment pas dénuée d'arrière-pensées politiques.

Le discours de Spaak dénonce les dangers du sionisme et reconnaît que « pour un grand nombre de nos compatriotes, la justesse de la cause juive n'apparaît pas comme une réalité suffisamment établie » (88). Le ministre des Affaires étrangères rejoignait les catholiques. Ceux-ci, comme annoncé, se mobilisèrent en vue de venir en aide aux réfugiés. L'impulsion vint de Liège, où l'évêque, Mgr Kerkhofs, diffuse une lettre pastorale le 1er août en réclamant des fidèles de son diocèse une aide matérielle pour la Palestine. La lettre pastorale se double d'un appel lancé dans la presse. A partir de cette date, la campagne humanitaire s'amplifie. Le « Comité Pro Palestina » est mis sur pied. Sa cheville ouvrière est le chanoine Creten, conférencier renommé dans les milieux catholiques, dès avant la guerre de 1940, pour ses causeries illustrées de projections sur la Terre Sainte (89). Parmi les autres membres influents de ce Comité, il faut citer l'abbé Eid et d'autres membres de sa famille dont les intérêts économiques en Palestine étaient très importants (90).

Appuyé officiellement par l'Episcopat le 13 octobre, le Comité se préoccupa d'abord de Nazareth avant d'étendre son action à l'ensemble de la Palestine. La déclaration de l'Episcopat qui survenait une dizaine de jours avant la publication de l'encyclique *In multiplicibus* (91) du 24 octobre fut répétée et renforcée par une lettre pastorale du cardinal Van Roey le 4 novembre (92).

(87) *Le Patriote Illustré* du 29 février 1948 écrit : « On sait que la voix de la Belgique a été décisive dans ce vote qui a provoqué une si dangereuse effervescence dans le monde musulman et arabe » (p. 210). On trouve le même genre d'écho dans les très progressistes *Cahiers Socialistes* de juin 1948, p. 37.

(88) O. DE RAEYMAEKER, *België...*, op. cit., p. 42.

(89) Je remercie le Chanoine Aubert qui m'a fait part d'informations très utiles au sujet du « Comité Pro Palestina ».

(90) Le docteur Alfred Eid qui s'était lancé dans les affaires avant 1914 avait joué un grand rôle en Palestine, avant, pendant et après la Première guerre mondiale. L'abbé Eid fut, en étroite collaboration avec Creten, une des chevilles ouvrières du Comité. Gabrielle et Claude Eid, docteurs en médecine, furent quant à elles déléguées dans les camps de réfugiés.

(91) Sur cette encyclique et la politique du Saint-Siège à l'égard de la Palestine, voir A. PASTORELLI, « La Santa Sede e il Problema di Gerusalemme », dans *Storia e Politica*, t. XXI, 1982, n° 1, pp. 56-98, et plus spécialement pp. 66-69.

(92) Cardinal J.-E. VAN ROEY, *Au service de l'Eglise...*, op. cit., t. VII, pp. 86-87.

Sans entrer dans les détails, il faut relever que l'aide aux réfugiés a impliqué des choix idéologiques et durci certaines positions. En effet, il ne faut pas perdre de vue que cette action est menée tandis que se déroulent des événements qui, à l'instar de l'assassinat du Comte Bernadotte, soulevèrent une vague d'indignation contre « les gangsters du Proche-Orient » (93). C'est le motif pour lequel il n'est pas sans intérêt de relever que plusieurs armements anversoïis mirent les cales de leurs navires à la disposition du « Comité Pro Palestina » pour le transport des secours en nature (94). Le fait qu'un de ces navires ait été le « Breen-dopck », du nom d'un sinistre camp de concentration, symbolise une escalade dans laquelle *La Revue Nouvelle* elle-même finit par entrer en décembre 1948. Dans son numéro du 15, la revue qui mettait ses lecteurs en garde huit mois auparavant, accueille un article de Georges Dumont qui écrit : « Les Sionistes depuis le 15 mai (...) se sont emparés des meilleures parties de la Palestine. Ils en ont chassé des centaines de milliers d'habitants par le terrorisme. Ils ont violé les Lieux-Saints, ils ont expulsé des religieux et ont pillé leurs églises, leurs couvents, leurs écoles et leurs hôpitaux. Ils ont commis de nombreux et odieux sacrilèges » (95).

A la même époque le « Comité Pro Palestina » diffuse très largement une brochure abondamment illustrée sous le titre *La Belgique au secours des Réfugiés de Palestine. Grands Lacs*, revue générale des Missions d'Afrique, en aurait tiré 50.000 à elle seule (96). Une version flamande fut elle aussi diffusée (97). Une constatation essentielle s'impose. Le texte central de la brochure, destiné à exposer les « Eléments du problème palestinien » n'est pas du même auteur dans les deux cas et, surtout, diffère fortement dans son contenu. Le texte français, fort long, retrace l'histoire de la question, déplore la guerre et exprime l'espoir que les Juifs, après les épreuves de l'antisémitisme, puissent mener en Palestine une existence digne et consolante tandis que les Arabes prendront mieux conscience de leurs possibilités et de leurs responsabilités (98). Le texte flamand en revanche, est sommaire. Sa conclusion est sans appel : « Les Juifs ne se contenteront pas de la partie de la Palestine qui leur a été assignée. Ils veulent occuper toute la Palestine. Ceux qui connaissent bien la

(93) *Le Patriote Illustré*, 26 septembre 1948.

(94) « Ephémérides de l'Œuvre de Secours Belge à Nazareth et aux réfugiés en Palestine », dans *Grands Lacs*, 64^e année, n° 3, 15 décembre 1948, pp. 30-31.

(95) G. DUMONT, « Sainte Palestine, Martyre », dans *La Revue Nouvelle*, 15 décembre 1948, pp. 572-573.

(96) R. SAUSSUS, « Noël en Terre Sainte », dans *Grands Lacs*, 64^e année, n° 2, novembre 1948, p. 4.

(97) *Helpt Noodwijdend Palestina*, Bruxelles, 1948.

(98) G. DUMONT, « Pourquoi la Terre Sainte est-elle en guerre ? Eléments du problème Palestinien », dans *La Belgique au secours des réfugiés de Palestine*, Bruxelles, 1948, p. 20.

mentalité du gouvernement juif affirment aussi qu'il ne restera pas confiné dans les frontières de la Palestine » (99).

Cette différence de ton et de perspective préjuge-t-elle d'une forte différence entre l'opinion francophone et l'opinion flamande ? Il est bien entendu impossible de répondre à cette question pour le moment. En effet, si un sondage de la fin de 1948 indique qu'à la question de savoir si les sympathies du public vont aux Juifs ou aux Arabes, 60,9 % de l'échantillon répondent ne pas avoir d'opinion tandis que 26,5 % répondent en faveur de ces derniers et 12,6 % en faveur des Juifs — ce qui est intéressant en soi — on ne dispose que de peu d'indications sur la répartition géographique des avis exprimés (100).

Nous ne pouvons clore ces quelques réflexions sur la question de la Palestine sans faire allusion à un autre sondage de la fin de 1948 dans lequel le problème est certainement entré en ligne de compte. En effet, INSOC a cherché à savoir si l'opinion était satisfaite ou mécontente de la politique étrangère du gouvernement. Les « sans opinion » sont 24,9 %, ce qui est remarquable compte tenu des remarques de Van Mechelen. Quant aux opinants, ils expriment un avis favorable dans 40,4 % des cas et un avis défavorable dans 34,7 % (101). Le résultat est tout aussi remarquable puisque l'unanimité relative des différentes catégories de la population en matière internationale est rompue. Cette fois, il existe bel et bien deux grands courants et, bien entendu, un décalage entre une partie de l'opinion et la politique menée par Paul-Henri Spaak. Reste à savoir ce que recouvre ce décalage. En effet, la prudence manifestée par la Belgique à l'égard d'Israël depuis la proclamation de l'indépendance ne peut pas être invoquée pour expliquer le mécontentement catholique, d'autant plus qu'à l'ONU la Belgique défend le point de vue du Saint-Siège (102). Le mécontentement viendrait au contraire de certains milieux de gauche encore qu'il serait particulièrement dangereux d'expliquer par la seule affaire de Palestine le décalage constaté. Outre qu'une partie du public a pu exprimer un avis défavorable sur la politique extérieure en visant en fait la politique générale du gouvernement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le 28 septembre 1948 Spaak avait prononcé au Palais de Chaillot un discours sur notre peur de l'URSS, moteur de la politique extérieure des démocraties, qui est entré dans la légende. Ce discours qui eut un énorme retentissement eut aussi le don de faire peur aux populations. Celles-ci préférant être rassurées qu'inquiétées, il n'est pas impossi-

(99) A. VAN ROEY, « Het Palestijnse Vraagstuk », dans *Helpt Noodlijvend Palestina...*, *op. cit.*, p. 16.

(100) *Insoc*, 1948, n° 6, p. 33.

(101) *Insoc*, 1948, n° 6, p. 24.

(102) A. PASTORELLI, *La Santa Sede...*, *art. cit.*, p. 69.

ble que Spaak soit apparu pour un temps comme un oiseau de mauvaise augure exprimant ce que tout le monde redoutait d'avoir à entendre sans le souhaiter.

Cette allusion à la situation internationale en général pendant les années 1948-1949 nous conduit à présent à aborder très rapidement d'autres événements que la question de la Palestine.

Le discours sur la peur, l'affaire de Tchécoslovaquie, dont Marcel Liebman a rappelé combien elle émut le public (103), se situent dans le contexte qui a vu naître le Pacte de Bruxelles que F. Van Langenhove considérait comme un des plus beaux fleurons de la diplomatie belge (104). Mais une fois encore la remarque de F. Dehousse reste d'application. On ne se rendit pas compte de l'importance de l'événement qui fut considéré comme « une conférence de plus ». En revanche, le blocus de Berlin, le coup de Prague sont des faits concrets. Ils marquent l'évolution vers la prise en considération d'un risque de conflit que ponctue le discours de Spaak. L'anticommunisme se débride. L'ancien leader communiste Bert Van Hoorick note dans ses souvenirs que le discours de Spaak a fait ou refait des communistes belges les « agents de Moscou » (105). A cette assimilation s'en ajoute bientôt une autre. Le 7 février 1949, le cardinal Van Roey diffuse une lettre pastorale dans laquelle il s'élève, à propos des événements de Chine, des pays baltes, d'Ukraine, de Yougoslavie, de Roumanie et de Hongrie contre l'accusation « de catholicisme politique » lancée contre les clergés de ces pays. Il ajoute : « Refrain de la propagande nazie d'hier, ce leit-motiv sert maintenant aux régimes communistes pour éliminer ceux qui ne s'inclinent pas devant leurs mesures anticommunistes » (106). Cet amalgame est d'autant plus intéressant à noter qu'on le retrouve dans un copieux rapport de la Sûreté qui assimile le rôle des communistes belges de 1950 à celui des partis d'extrême droite — VNV et Rex — d'avant 1939 (107).

Mais revenons-en à l'Eglise. Trois jours après la pastorale que nous venons de citer, l'ensemble des évêques de Belgique signe une lettre prescrivant une « journée de supplications publiques » à l'intention du cardinal Mindszenty dont le procès est qualifié de « sinistre tragédie », « attentat inouï » et « répugnante parodie judiciaire » (108). Enfin, c'est à la même époque, signe des temps et preuve qu'on cherchait à éviter le moins

(103) M. LIEBMAN, *Né juif. Une famille juive pendant la guerre*, Paris-Gembloux, 1977, p. 179.

(104) J.-Cl. RICQUIER, *Souvenirs d'un secrétaire général...*, art. cit., p. 26.

(105) B. VAN HOORICK, *In tegenstroom. Herinneringen 1919-1956*, Gand, 1982, p. 226.

(106) Cardinal J.-E. VAN ROEY, *Au service de l'Eglise...*, op. cit., t. VII, p. 127.

(107) Documentation de l'auteur.

(108) Cardinal J.-E. VAN ROEY, *Au service...*, op. cit., t. VII, p. 157.

dre incident, que P.-H. Spaak délégua le libéral Kronacker auprès de Camille Huysmans afin de le faire renoncer au voyage qu'il comptait accomplir en Chine communiste (109). Une anecdote qui en dit long sur l'état des esprits (110).

Si le contexte de l'année 1949 fut explosif, celui de l'année 1950 le fut plus encore. L'opinion en était-elle consciente ? L'ancien ministre Pierre Harmel écrivait, en 1979, au sujet de l'année 1949 : « avec le recul du temps, la distance me paraît avoir été grande, en 1949, entre l'insouciance de l'opinion et la conscience lucide des responsables de la politique internationale » (111). M. Harmel a-t-il raison ? Nous nous permettons d'en douter. En juillet 1949, le monde apprend que les Soviétiques possèdent la bombe atomique. Tandis que M. Harmel pense que l'opinion est insouciance, Robert Aron rappelle que les Européens eurent réellement peur de la guerre (112). A cet égard, il serait intéressant de se livrer à une analyse des ventes de denrées non périssables à cette époque car si la peur ne peut pas être quantifiée en termes de boîtes de sardines stockées par des ménagères en proie à celle-ci, il reste qu'on disposerait là d'un indicateur sur les mouvements de l'opinion qui vaut bien des sondages ! « L'appel au bon sens des ménagères » lancé le 12 septembre 1950 par le premier ministre Pholien sur les ondes de la radio belge est là pour le prouver (113). En outre, comment expliquer, si on suit M. Harmel, qu'un sondage de 1950 révèle que 66,9 % des personnes interrogées se considèrent comme bien ou assez bien au courant des événements de Corée (114), que 66,3 % contre 14,1 % approuvent l'intervention militaire dont celle de la Belgique (115), et que 59,1 % contre 13,5 % expriment un avis favorable à la création d'une armée européenne tout en émettant de sérieuses réserves sur le réarmement éventuel de l'Allemagne (116).

(109) P. KRONACKER, *Souvenirs de Paix et de Guerre*, Paris, 1973, p. 117.

(110) La révolution chinoise et ses répercussions dans la presse belge a fait l'objet d'un mémoire de Licence présenté en 1982 à la Katholieke Universiteit Leuven par C. MICHIELS, *De Belgische publieke opinie ten aanzien van de communistische revolutie in China : 1948-1949. Een personderzoek*. Il faut également citer ici M. PIRAUX, *Les relations entre la Belgique et la République Populaire de Chine 1949-1979*, Bruxelles, 1979 (*Courrier Hebdomadaire du CRISP* n° 838-839).

(111) P. HARMEL, « 1949. Une année dans la vie du monde », dans *Revue Générale* n° 2, février 1979, p. 14.

(112) R. ARON, *Le spectateur engagé*. Entretiens avec J.-L. Missika et D. Wolton, Paris, 1981, p. 145.

(113) R. URBAIN, *op. cit.*, p. 250.

(114) *Insoc*, 1950, n° 5, p. 12.

(115) *Ibid.*, p. 13. Sur la participation belge, voir A. CRAHAY, *Les Belges en Corée 1951-1955*, Bruxelles, 1967 et H. de PINCHART, *Historique du Corps des Volontaires belges en Corée : 1951-1955*, Bruxelles, 1977.

(116) *Ibidem*, pp. 23-28.

Ces questions militaires révèlent aussi un autre aspect intéressant de la problématique. Jusqu'en 1950, il n'a pas été question de dépenser beaucoup d'argent pour l'armée. En mars 1951, pour répondre à ses engagements dans le cadre de l'OTAN, le gouvernement catholique homogène décide de faire passer le temps de service militaire de 12 à 24 mois. Dès le mois de janvier, le cardinal Van Roey pèse de tout le poids de son influence sur les catholiques belges en diffusant une pastorale intitulée « Nos devoirs en face des événements actuels » (117). Après avoir dénoncé le « mauvais vouloir obstiné et manifeste de la Russie soviétique » (118), le document explique que « tout en protestant contre la guerre, ce terrible fléau (...), nous devons accepter la mise sur pied d'une puissance militaire telle qu'elle force le respect » (119). Dès lors, poursuit le primat de Belgique, il faut appuyer le gouvernement qui a décidé le prolongement du temps de service tout en veillant au réarmement moral qui va de pair avec celui des régiments (120). La décision gouvernementale de mars 1951, qui fut précédée par un important congrès du Parti Social Chrétien tout entier consacré au thème de « La Défense de la Paix » (121) provoqua de violentes réactions de la part des socialistes et des libéraux, ainsi que des communistes bien que ceux-ci se soient disqualifiés depuis qu'un de leurs leaders, Lalmand, ait expliqué que les communistes belges accueilleraient les soldats soviétiques comme « les soldats de la Liberté » (122). Face aux manifestations qui se produisirent jusque dans les casernes, le gouvernement ramena le temps de service à 21 mois au mois d'août 1952 (123).

Ainsi donc, selon un paradoxe qu'on rencontre souvent, ce fut au moment même où la crainte de la guerre atteignit son paroxysme que l'opinion publique s'opposa le plus violemment à l'effort de réarmement. Mais il manque, ici comme dans beaucoup d'autres cas, une étude détaillée sur le rapport entre la menace de guerre, la décision de réarmer et l'opinion publique. Les milieux étudiants, notamment, devraient faire l'objet d'une attention particulière (124).

(117) Cardinal J.-E. VAN ROEY, *Au service de l'Eglise...*, op. cit., t. VII, pp. 388-401.

(118) *Ibidem*, p. 389.

(119) *Ibidem*, p. 390.

(120) *Ibidem*, p. 391.

(121) « VI^e Congrès national du Parti Social Chrétien. 10-11 mars 1951 », dans *Parti Social Chrétien. Bulletin d'Information*, 6^e année, n° 4, avril 1951, pp. 125-208.

(122) B. VAN HOORICK, *In tegenstroom...*, op. cit., p. 228.

(123) F. GOVAERTS, *Belgium, Holland...*, art. cit., p. 328. Les réactions socialistes ont été étudiées dans un mémoire de Licence en Sciences Politiques présenté en 1962 à l'Université Libre de Bruxelles par D. NORRENBERG, *Le Parti Socialiste Belge et les problèmes militaires de 1945 à 1960*.

(124) Le congrès du PSC de mars 1951 permet d'entendre les interventions de plusieurs étudiants, ce qui est d'autant plus exceptionnel que les membres du parti

Ce fut donc dans le climat de la guerre froide — un climat que les auteurs belges qui ont écrit à ce sujet perdent de vue (125) — que se situent les efforts consentis en vue de la construction européenne. Celle-ci est encore loin d'avoir suscité, en Belgique, les travaux qu'elle mérite (126). La faute n'incombe toutefois pas aux seuls scientifiques. En effet, il conviendrait d'abord de pouvoir disposer de sources qui ne sont malheureusement pas toujours consultables.

En ce qui concerne l'opinion publique, il faut aussi se borner, pour le moment, à des généralités. On notera d'abord un fait révélateur. Entre la déclaration Schuman et la signature du traité de Rome, la question européenne n'a pas retenu l'attention des sondeurs d'opinion. En revanche, l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne en 1950 (127), l'énergie nucléaire et la bombe atomique en 1954 (128), les accords de Paris, la politique des Etats-Unis et de l'URSS en 1955 (129) font l'objet de sondages. Cette constatation permet-elle d'affirmer que l'Europe ne retient pas l'attention ? En 1957, INSOC organise une enquête au terme de laquelle 50,2 % des interviewés déclarent nettement ne rien savoir au sujet de la CECA tandis que 49,8 % en savent ou croient en savoir quelque chose. Parmi ces derniers, 14,5 % n'ont qu'une connaissance fort vague ou confondent avec une autre institution internationale. Restent 35,3 % dont l'information est plus précise. C'est dans cette tranche de l'opinion que se rencontre la majorité de ceux qui souhaitent la réussite de la CECA (130).

Ces chiffres ne doivent pas surprendre, bien au contraire. En 1973, les Belges considérés dans leur ensemble sont « de tous les peuples de l'Europe » ceux qui s'intéressent le moins aux problèmes de la communauté européenne et ceux qui se situent en fin de liste parmi les six pays fondateurs de la Communauté en ce qui concerne l'attitude favorable à

portent en général fort peu d'intérêt aux questions internationales. C'est ainsi qu'au congrès de 1947, le rapport général présenté par Van Zeeland, qui s'attardait longuement aux problèmes de politique extérieure, n'avait pas suscité de réactions dans cette matière.

(125) Les contributions au volume *Le rôle des Belges et de la Belgique dans l'édification européenne* sont, dans cette optique, des exemples excellents de l'absence de perspective historique chez les auteurs qui, en Belgique, ont traité jusqu'à présent de la construction européenne. Il convient cependant de citer l'exception que constitue le livre de G. MARCHAL et VAN BELLE, *Les socialistes belges et l'intégration européenne*, Bruxelles, 1968.

(126) Ce thème méritant une étude particulière, nous nous permettons de renvoyer à l'étude que nous avons sur le métier sur le thème : *Hommes et partis politiques en Belgique et les débuts de l'Europe* (mars 1948 - mai 1950).

(127) *Insoc*, 1950, n° 5, pp. 23-28.

(128) *Insoc*, 1954, n° 4, pp. 64-70.

(129) *Insoc*, 1955, n° 1 est tout entier consacré aux accords de Paris.

(130) *Insoc*, 1955, n° 2-3, pp. 11-26.

l'Europe (131). Sans entrer dans les détails, car la question dépasse largement le cadre de cette étude, il y a donc lieu de relever une dégradation de l'état de l'opinion vis-à-vis de l'Europe entre 1957 et 1973. Autrement dit l'idée selon laquelle la construction européenne se développant, on aurait assisté à une évolution positive du sentiment européen est erronée.

Le consensus sur la politique européenne fut toutefois, dès l'origine, un fait acquis au niveau parlementaire comme le montrent les résultats des votes sur les traités de Paris et de Rome (132). En revanche, il y a lieu, ici comme dans un bon nombre d'autres cas, de se poser des questions quant à l'existence même d'un consensus dans l'opinion publique. Un exemple flagrant est celui du monde patronal. En effet, s'il est vrai que plusieurs « locomotives » de l'idée européenne en Belgique appartenaient aux cadres dirigeants de la finance et de l'industrie (133), il faut noter que Léon Bekaert, par exemple, patron des patrons catholiques s'en prit à plusieurs reprises aux chefs d'entreprises qu'il accusait de mal percevoir les objectifs de la politique européenne (134). Si le monde industriel, un des premiers intéressés, était accusé de ne pas s'informer et de ne pas aborder les problèmes avec l'ampleur de vue nécessaire, que penser du reste de l'opinion !

Ces remarques nous ramènent au thème qui traverse cette étude, à savoir celui de la différence qui existe entre les réactions de l'opinion publique au sujet de faits concrets et de projets, voire de réalisations, perçus comme éminemment abstraits. En d'autres termes, et aux exemples déjà cités, on peut ajouter ceux des réactions de l'opinion publique belge face à la révolution hongroise (135) et à l'affaire de Suez (136) en 1956, le spectaculaire — et les médias s'y entendent pour exploiter cette donnée fondamentale du problème — est capable de mobiliser, pour un temps, un ou des courants de l'opinion. Par contre, ce que nous appellerons

(131) *La Belgique dans la Communauté européenne*, Bruxelles, 1975, pp. 15-16.

(132) *Ibidem*, p. 4.

(133) C'est le cas de Louis Camu à la Banque de Bruxelles (« L'Européen », dans *Louis Camu, 1905-1976*, Bruxelles, 1977, pp. 55-81), de Léon Bekaert (R. VANDEPUTTE, *Léon A. Bekaert. Een groot man, een goed mens, 1891-1961*, Tiel - Amsterdam, 1979) ou encore du Baron van de Rest (Baron van de REST et A. SAUWENS, « Les milieux patronaux dans la construction européenne », dans *Le rôle des Belges...*, op. cit., pp. 441-458). Sur l'« européisme » des milieux patronaux belges, voir en général N. LOEB-MAYER, *Le patronat industriel belge et la CEE*, Bruxelles, 1965.

(134) L. BROUWERS, *Responsables chrétiens d'entreprises. Cinquante ans d'histoire 1920-1973*, t. II, Bruxelles, 1975, pp. 337-341.

(135) Ce thème a fait l'objet d'un mémoire de Licence présenté à la Katholieke Universiteit Leuven en 1979 par W. JANSSENS, *De Belgische publieke opinie en de Hongaarse Opstand*, 1966.

(136) O. DE RAEYMAEKER, *België...*, op. cit., pp. 165-170.

l'abstrait, c'est-à-dire les institutions internationales ou encore une politique, celle de la construction européenne par exemple, semblent très mal intégrées. L'opinion considère ces différents secteurs de la politique internationale comme des « machins » pour reprendre l'expression du général de Gaulle au sujet de l'ONU. En Belgique, le fait est patent mais les acteurs n'en ont cure. Au sujet de l'ONU, dont nous avons vu qu'elle suscitait la défiance, il suffit de lire ce qu'écrivait le chef de cabinet de Spaak en 1945-1946 à propos de l'opinion de la Belgique — et non des Belges — à son égard pour se convaincre du fossé existant entre acteurs et opinion publique (137). Pour l'historien, il reste à savoir — mais la tâche est malaisée aussi longtemps qu'on ne dispose pas de travaux ponctuels — si le fossé existant doit être attribué au manque d'intérêt du public ou si, au contraire, la surinformation ne conduit pas à évoluer dans une espèce de halo fait d'éphémère et de superficiel. Le slogan façonné par un publiciste qui proclamait que tel média « créait l'événement » doit faire réfléchir, tout comme le résultat de ce sondage allemand qui plaçait parmi les membres les plus populaires du gouvernement ouest-allemand un homme politique qui n'existait pas (138).

Ce qui doit aussi faire réfléchir, c'est la portée réelle de l'invocation de l'opinion publique par ces décideurs. En effet, information de l'opinion et rôle de celle-ci sont deux concepts très différents. Les décideurs, dans leur quête de légitimation, déclarent souvent informer le public. Ils le font toutefois par de tels canaux qu'une écrasante majorité du public, même si elle est motivée, n'a que difficilement accès à ladite information (139). Les décideurs paraissent considérer que l'information qu'ils dispensent ou invoquent tient lieu de réaction de l'opinion. Celle-ci risque donc très souvent d'être détournée, abandonnant l'influence sur les décideurs à des groupes de pression, voire à des individus qui en sont les porte-paroles et appartiennent à l'« attentive » opinion par opposition à la masse de l'opinion (140).

(137) W. LORIDANT, « Belgium and the United Nations », dans S. SIMPSON (ed.), *Belgium in Transition*, Philadelphie, 1946, pp. 165-170. On constate le même phénomène à la lecture de *La Belgique et les Nations Unies. Etude par une commission de l'Institut Royal des Relations Internationales*, New York, 1958.

(138) *Le Monde*, 6 janvier 1982.

(139) C'est ainsi que l'Institut Royal des Relations Internationales édite depuis 1948 la revue *Chronique de Politique Etrangère* qui est considérée comme une excellente publication par les spécialistes. Elle échappe pourtant, à lire la presse quotidienne belge, à la majorité des journalistes qui, traitant de politique internationale, pourraient en faire leur profit. La même remarque s'applique à la collection « Textes et Documents » publiée par le ministère des Relations extérieures.

(140) Pour reprendre la distinction utile et nécessaire de C. HILL, « Public Opinion and British Foreign Policy since 1945: Progress in Research ? », dans *Opinion Publique et Politique Extérieure*. I : 1870-1915, Rome-Paris, 1981, p. 67.

Summary : Public opinion and foreign policy in Belgium between 1945 and 1962.

There are very few publications concerning the history of the foreign policy of Belgium. Those concerning the relation between public opinion and international relations are even less frequent. Based on publications of the results of public opinion polls organized by the University Institute for Economic and Social Information (INSOC), and a limited choice of other written sources, it is possible to prove that the call on the public opinion concerning the history of international relations, and even more for the decision making, must be treated very carefully. In fact, there doesn't exist just one but several public opinions. The reactions in Belgium on the resolution of the United Nation concerning the division of Palestine may be a clear example of the latter.

